



FORMATION OBLIGATOIRE

à l'application des produits à base de PU

Nouvelle législation sur les diisocyanates

Le Règlement REACH prévoit une formation obligatoire à l'utilisation de tous les produits contenant plus de 0,1 % de diisocyanates. Les colles PU ainsi que les primaires et vernis/scellements spéciaux ARDEX contiennent des diisocyanates. Ces derniers réagissent lors de l'application, mais ne peuvent plus être détectés après durcissement.

Ce qu'il faut savoir

- **Applicateurs** : toute personne manipulant des produits contenant des diisocyanates **a l'obligation de suivre une formation en conséquence avant le 24 août 2023**. L'attestation de participation délivrée après la réussite de l'examen final fait office de certificat. Celui-ci est valable cinq ans et doit ensuite être renouvelé.
- **Entreprises** : les collaborateurs et collaboratrices de votre entreprise doivent avoir la possibilité de participer à la formation. Ils ne seront autorisés à continuer à travailler avec des produits contenant des diisocyanates qu'à cette condition.
- **Revendeurs spécialisés** : vous avez l'obligation de transmettre les informations relatives aux produits concernés à vos clients, mais vous n'êtes pas tenu de suivre vous-même une formation.

La Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs (FEICA) proposent des formations en ligne. Celles-ci sont gratuites pour nos clients.

Scannez pour accéder à l'offre de formation gratuite.



Pour obtenir votre code de bon, rendez-vous sur : www.ardex.de/diisocyanate.

Quels sont les produits ARDEX qui contiennent des diisocyanates ?



ARDEX P 10 SR
Résine pour réparation rapide, bi-composant



ARDEX PU 5
Résine pour réparation rapide



ARDEX PU 30 Primaire



ARDEX S2-K PU
Enduit d'étanchéité hautement résistant



ARDEX AF 490
Colle polyuréthane, bi-composant pour parquet



ARDEX AF 495
Colle polyuréthane, bi-composant



PANDOMO SP-PS B
Vernis polyuréthane en phase aqueuse

ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Straße 45
58453 Witten, Allemagne
Tél. : +49 2302 664-0
technik@ardex.de www.ardex.de

